

LA CONSULTATION EUROPÉENNE GREENDATA4ALL

*Mise à jour des règles relatives aux données géospatiales et
environnementales et à l'accès à l'information environnementale*



LA DIRECTIVE EUROPÉENNE INSPIRE

- Directive du 14 mars 2007 qui vise à établir une infrastructure d'information géographique pour favoriser la protection de l'environnement
- La directive impose aux autorités publiques, d'une part de rendre les données géographiques accessibles au public en les publiant sur Internet, d'autre part de les partager entre elles
- **Objectifs de la directive :**
 - Faciliter la prise de décision dans un cadre démocratique, avec un bon niveau d'information des autorités publiques, de tous les acteurs et du grand public.
 - Permettre la mise en place de meilleurs services au citoyen.
 - Décloisonner les informations entre les autorités publiques

https://knowledge-base.inspire.ec.europa.eu/legislation/inspire-directive_en



L'INITIATIVE GREENDATA4ALL

- **Objectifs de la révision :**
 - Améliorer le fonctionnement de la directive INSPIRE
 - Aligner les dispositions juridiques sur d'autres textes législatifs relatifs aux données numériques
 - Faire de la directive INSPIRE un instrument plus efficace et présentant un meilleur rapport coût-efficacité pour le partage des données environnementales à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique environnementale, ainsi que de la transition vers une économie plus durable

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13170-GreenData4All-updated-rules-on-geospatial-environmental-data-and-access-to-environmental-information_en



LA CONSULTATION

- L'analyse d'impact, qui s'appuiera sur les données recueillies et une consultation des parties prenantes, contribuera à la préparation de l'initiative et à l'élaboration de la proposition législative de la Commission
- Un résumé factuel sera publié sur la page « Donnez votre avis » de la Commission une fois la consultation publique clôturée
 - Complété par :
 - entretiens avec des experts qui porteront sur différents domaines
 - atelier avec des experts et des consultations ciblées



LA CONSULTATION

- **Période de consultation :**
 - 05 février 2025 - 30 avril 2025 (minuit heure de Bruxelles)
- **Objectifs de la consultation :**
 - Recueillir l'avis des parties prenantes sur les questions identifiées lors de l'évaluation de la directive INSPIRE
 - Recueillir des preuves et des données afin d'identifier et d'évaluer les options politiques et de définir le champ d'application de la future directive
- **Public cible de la consultation :**
 - Experts en données environnementales et géospatiales des États membres chargés de la mise en œuvre de la directive, les administrations publiques, la communauté des données ouvertes, les organisations sans but lucratif et les organisations à but lucratif de différents secteurs



PARTICIPER À LA CONSULTATION

- Créer un compte sur la plateforme EU Survey
- Répondre aux questions (choix multiples et à rédiger) portant sur :
 - Partie A : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des données vertes
 - Partie B : Révision et la simplification de l'actuelle directive INSPIRE, les exigences techniques et la structure de gouvernance

https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/GreenData4All_ImpactAssessmentPC?surveylanguage=en



PARTICIPER À LA CONSULTATION

- La Commission européenne tient compte des commentaires dans le cadre du développement et de l'amélioration de l'initiative
- Les contributions reçues seront résumées dans un rapport de synthèse et les commentaires seront publiés sur le site
- Adoption de la Commission : fin 2025
- **Mise à jour : pour l'instant il y a 29 réponses valides qui ont été recensées, dont 2 portées par la France**



QUESTIONS PARTIE A

- Quelle est l'importance de mettre les données environnementales à la disposition des autorités/administrations, des citoyens et des organisations ?
- Pensez-vous que les offres actuelles de données environnementales répondent à vos besoins d'information ?
- Quelles sont les données environnementales dont l'accessibilité et la réutilisation devraient être améliorées en priorité ?
- Dans quelle mesure pensez-vous qu'il serait bénéfique que tous les types de données environnementales soient partagés par l'intermédiaire d'un portail commun ou d'une place de marché de données ?



QUESTIONS PARTIE B

- L'alignement potentiel d'INSPIRE sur la directive sur les données ouvertes contribuerait-il à...
 - Simplifier les règles de partage des données ?
 - Promouvoir l'accessibilité et la réutilisation des données géospatiales ?
 - Réduire la charge administrative pesant sur les fournisseurs de données publiques ?
- Êtes-vous favorable à la mise en place d'une structure de gouvernance commune pour le partage des données qui intégrerait la gouvernance INSPIRE et les structures de gouvernance relevant de la législation horizontale telle que la directive sur les données ouvertes ou la loi sur l'interopérabilité européenne ?



QUESTIONS PARTIE B

- Dans quelle mesure serait-il avantageux d'impliquer les intermédiaires de données dans la création d'ensembles de données harmonisés de grande valeur basés sur les données partagées par les organismes du secteur public ?
- Si INSPIRE est entièrement aligné sur la législation horizontale (directive sur les données ouvertes, loi sur la gouvernance des données, loi sur l'Europe interopérable) en ce qui concerne les structures de gouvernance, les dispositions relatives au partage des données et les exigences techniques (par exemple, les exigences minimales en matière d'harmonisation et d'interopérabilité), dans quelle mesure pensez-vous qu'il serait utile de conserver INSPIRE en tant qu'instrument autonome ?



POUR LA SUITE

- **Objectif : donner plus de visibilité à la position de la France en donnant plusieurs réponses au questionnaire**
- Synthèse de toutes les contributions publiques françaises : restitution à la Commission Europe et international du 17 avril 2025
 - Répondre au questionnaire en ligne
 - Exporter les réponses
 - Nous les envoyer

